



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFÈTE DU VAL DE MARNE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial  
Bureau de l'environnement et des procédures d'utilité publique  
21-29 avenue du général de gaulle - 94 038 créteil cedex - 01 49 56 60 00

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale  
au titre de la loi sur l'eau  
dans le cadre du projet d'aménagement de la ZAC Gagarine-Truillot  
sur la commune d'Ivry-sur-Seine**

Par arrêté préfectoral n°2021/03846 du 21 octobre 2021 a été prescrite l'ouverture d'une enquête publique portant sur une demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau déposée par l'établissement public d'aménagement « Orly Rungis Seine Amont » (EPA ORSA), dans le cadre de la réalisation du projet d'aménagement de la ZAC Gagarine-Truillot sur la commune d'Ivry-sur-Seine.

Cette enquête se déroulera **du lundi 15 novembre 2021 au mercredi 15 décembre 2021 inclus**, soit pendant 31 jours consécutifs, à la mairie d'Ivry-sur-Seine - Hôtel de Ville - Esplanade Georges Marrane, 94200 IVRY-SUR-SEINE.

Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture du Val-de-Marne.

Madame Nicole SOILLY, cadre supérieure de La Poste à la retraite, exercera la fonction de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, écrites et orales, à l'Hôtel de ville de la mairie d'Ivry-sur-Seine situé Esplanade Georges Marrane, 94200 IVRY-SUR-SEINE, en salle numéro 2 (4<sup>ème</sup> étage) aux dates et horaires suivants :

- **Lundi 15 novembre 2021 de 9h à 12h**
- **Mercredi 24 novembre 2021 de 14h à 17h**
- **Samedi 04 décembre 2021 de 9h à 12h**
- **Mercredi 15 décembre 2021 de 14h à 17h**

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête :

- en mairie d'Ivry-sur-Seine, aux jours et heures d'ouverture habituelle des services ;
- sur le portail internet des services de l'État dans le Val-de-Marne à l'adresse suivante : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/publications/AOEP-avis-d-ouverture-d-enquetes-publiques>
- sur le registre électronique en ligne accessible à cette adresse : <http://zacgagarinetruillot.enquetepublique.net> ou via le site internet de la préfecture du Val-de-Marne ;

- sur un poste informatique mis à disposition à la préfecture du Val-de-Marne – siège de l'enquête, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête (établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur) prévu à cet effet, à l'accueil de l'Hôtel de Ville de la mairie d'Ivry-sur-Seine, aux jours et heures d'ouverture habituelle des services et au siège de l'enquête ;
- sur le registre électronique en ligne accessible à cette adresse : <http://zacgagarinetruillot.enquetepublique.net> ou via le site internet de la préfecture du Val-de-Marne ;
- ou par correspondance, au siège de l'enquête, à l'attention de Mme Nicole SOILLY, commissaire enquêteur ;
- ou par voie électronique : [zacgagarinetruillot@enquetepublique.net](mailto:zacgagarinetruillot@enquetepublique.net)

Les contributions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées aux registres d'enquête et tenues à la disposition du public, dans les meilleurs délais, au siège de l'enquête.

À l'issue de l'enquête publique unique, le commissaire enquêteur transmettra le dossier accompagné de ses conclusions et de ses avis motivés, à la Préfète du Val-de-Marne.

Au terme de cette procédure, la Préfète du Val-de-Marne prendra un arrêté d'autorisation ou de refus de la demande présentée par l'établissement public d'aménagement « Orly Rungis Seine Amont ».

L'arrêté d'ouverture d'enquête est consultable sur le portail internet des services de l'État dans le Val de Marne :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques>